



ANDREZE LE 10 SEPTEMBRE 2023

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

HORAIRES A RESPECTER OBLIGATOIREMENT

	SAMEDI 9 SEPTEMBRE	DIMANCHE 10 SEPTEMBRE
ADMINISTRATIF COMMISSAIRES	15 H – 19H30	7H00 – 8H00
ADMINISTRATIF	15H – 19H	7H00 – 7H45
TECHNIQUE	15H15 – 19H	7H00 – 8H00
BRIEFING COMMISSAIRES		7H45
BRIEFING PILOTES		8H

DESISTEMENT

Pour tout désistement commissaire appeler François DAVY au 06 27 54 42 54 avant le JEUDI 7 SEPTEMBRE 19 h et pour les pilotes Mickael Papin au 06 88 94 20 46

ENTREES

Chaque pilote reçoit 3 entrées (1 pilote et 2 accompagnateurs remis à votre arrivée sur le circuit), 2 véhicules seront acceptés sur un emplacement (60 m² par pilote)

REGLEMENT PARC PILOTE

Le samedi : ouverture du parc à 10H00 et fermeture à 23 H00

Le transpondeur, 2 extincteurs et la bâche sous le véhicule sont obligatoires.

Chaque pilote à obligation de ramener ses poubelles.

Les barbecues à flamme nue sont interdits.

Extinction des groupes à minuit.

Tout débordement du samedi soir sera sanctionné. Vous êtes responsable de vos accompagnateurs.

RESTAURATION

Du pain et des viennoiseries seront disponibles au niveau de la restauration sur le terrain de 7 H 00

Des plateaux repas seront disponibles à la vente le dimanche midi .

Un camion pizza sera présent sur le parc samedi soir, penser à commander dès vos contrôles administratifs .

Le bureau de l'ASMTTA